de quelques compatriotes qui ont terminé leurs jours ici.

Je m'arrêtai près de celle du fidèle Cléry, qui a pour voisine de sépulture une dame de Touzet, en son vivant gouvernante dans la famille impériale. Sur la pierre tumulaire est gravée l'inscription : *Ci-gît le fidèle Cléry, dernier serviteur de Louis XVI, mort le 27 mai 1809.*

Je remarquai que l'inscription paraissait gravée tout nouvellement ; la pierre ne porte aucune trace de l'injure de l'air non plus que du temps, et sur le tertre tumulaire qui est, à vrai dire, dans un état d'abandon visible, était posé un pot de géraniums tout fraîchement épanouis. Ces particularités, rapprochées de la date de la mort du fidèle Cléry, indiquent évidemment que la pierre a été renouvelée ces jours-ci à l'occasion du centième anniversaire du décès, en même temps que la tombe recevait des fleurs fraîches, de sorte que Cléry a eu son centenaire.

Le fidèle serviteur a donc suscité une autre fidélité, digne de la sienne, puisque quelqu'un s'est souvenu de lui après cent ans. Qui est ce quelqu'un ? Je n'ai pas pu l'apprendre jusqu'ici.

LE SABOTAGE AUX P. T. T.

Les fils télégraphiques des lignes de Paris-Nantes et Paris-Bordeaux ont été coupés par des inconnus entre la Membrolle et Notre-Dame-d'Oë.

Le Parquet de Tours s'est transporté à Château-Lavallière où des actes de sabotage ont été commis sur la ligne de Paris à Bordeaux.

L'agence Marix et Cie

Le capitaine Marix a fait opposition à l'ordonnance par laquelle M. le juge d'instruction André avait rejeté sa requête de mise en liberté provisoire.

Le magistrat instructeur se trouve, par suite de cette opposition, dessaisi momentanément du dossier de l'affaire. Il ne pourra, en conséquence, reprendre son instruction que lorsque la Chambre des mises en accusation aura statué sur la requête de Marix.

L'élection de Chinon

Cinq candidats sont en présence : MM. Lemesle, progressiste; Lyon et Poucher, radicaux; Juvigny, radical-socialiste, et Ducos de la Haille, socialiste unifié.

Pour la liberté religieuse

Le *Journal officiel* publie la déclaration d'association faite le 4 mai par les familles du canton de La Ferté-Macé (Orne) pour assurer la neutralité religieuse à l'école.

Échos du Sénat

L'ÉLECTION DE LA SARTHE

Demain a lieu dans le département de la Sarthe une élection en remplacement de M. Le Chevalier, sénateur républicain de gauche, décédé. Quatre candidats sont en présence : MM. le Dr Mauvais, républicain progressiste; le Dr Bréteau, radical; le Dr Clausse, socialiste unifié ; Lebert, radical.

M. le Dr Mauvais s'explique ainsi dans sa profession de foi sur l'impôt Caillaux :

« Cet impôt mettrait à la merci d'une majorité d'électeurs ne payant rien une minorité de contribuables payant tout.

» Ce serait l'inquisition la plus savamment organisée par la Franc-Maçonnerie qui exploite la République, et cette coterie s'y connaît en fait d'inquisition ! ! Rappelez-vous l'affaire des fiches !

» Tous les travailleurs sont menacés, et les cultivateurs plus que tous les autres parce qu'il leur est difficile de dissimuler les revenus tirés de leurs récoltes, revenus sur lesquels le projet Caillaux met un impôt de 14 %, alors qu'un sous-préfet ne payera pas 3 % sur ses appointements.

» Songez-y bien, Messieurs les électeurs sénatoriaux, vous qui en grande majorité vivez des produits de votre culture : plus vous travaillerez, plus vous payerez !

» Le vote des 15 000 francs, pour lequel vous n'avez jamais été consultés, vous a grevés de près de 6 millions, le vote de l'impôt Caillaux vous grèvera cent fois plus ! »

Examinant la déplorable situation financière conséquence de l'imprévoyance et du gaspillage, M. le Dr Mauvais conclut ainsi :

« Où passe l'argent des contribuables ?

» Si vous voulez le savoir, il ne faut certes pas envoyer au Sénat un ministériel de plus ! »

Grave mutinerie à la prison du Mans

(De notre correspondant particulier)

Le Mans, 5 juin. — Une mutinerie très grave a éclaté hier après-midi à la prison militaire du Mans.

Les prisonniers, au nombre de 21, prenaient leur récréation quotidienne dans le préau de l'établissement, quand, vers 3 h. ½, l'heure étant venue de réintégrer leurs cellules, ils s'y refusèrent catégoriquement et se mirent tous en chœur à entonner l'*Internationale*.

Les sergents surveillants, ayant cherché à les pousser vers les cellules, furent assaillis. L'un eut ses vêtements mis en loques, l'autre fut sérieusement blessé à une main.

On appela en toute hâte le major de la garnison qui, s'étant rendu sur le lieu de la révolte, fut grossièrement injurié, et pendant ce temps, le chant de l'*Internationale* retentissait toujours, jetant un émoi profond dans le quartier avoisinant.

On dut, pour maîtriser les mutins, avoir recours au 31e régiment d'artillerie.

L'effervescence ne cessa pas de la soirée et presque toute la nuit les prisonniers ont continué dans leurs cellules respectives à chanter des refrains révolutionnaires.

Le général de Langle de Cary, commandant en chef du 4e corps a procédé personnellement à une enquête sur les lieux.

De l'enquête ouverte par l'autorité militaire, il résulte que les prisonniers se sont mutinés parce qu'ils se plaignaient que, en dehors de leurs travaux habituels, on leur imposât des corvées supplémentaires.

On a doublé les postes de garde à la prison où il règne encore une certaine agitation.

Le statut des fonctionnaires et le statut du suffrage universel

La Commission d'administration générale, qui est composée en majorité de combistes, paraît disposée à chercher noise au gouvernement, à propos du projet de statut des fonctionnaires.

Elle discutait hier l'article 19 relatif à la constitution de la Cour supérieure de discipline.

Sa première discussion mérite d'être louée sans réserve. Aucun parlementaire ne pourra faire partie de cette Cour supérieure, qui sera composée d'un président de section au Conseil d'Etat, d'un conseiller d'Etat en service ordinaire, de deux conseillers à la Cour de cassation et de deux conseillers maîtres à la Cour des comptes.

Mais qui désignera ces magistrats ? Seront-ils choisis annuellement en Conseil des ministres comme le porte le projet du gouvernement ? La Commission ne l'a pas voulu. Après un vif débat, elle a décidé qu'ils seraient élus par leurs collègues, dans chaque corps.

Elle ne s'est pas arrêtée dans cette voie d'opposition au Cabinet.

L'article 21 stipule que, par décret motivé et rendu en Conseil des ministres, il peut être passé outre aux décisions du Conseil supérieur de discipline. En réalité, dans le projet du gouvernement, le Conseil des ministres est la suprême juridiction en matière disciplinaire. L'exposé des motifs est d'ailleurs formel à cet égard :

En principe, le Conseil supérieur statuera en dernier ressort ; mais il a fallu prévoir le cas où, le Conseil ayant refusé de prononcer la mise en disponibilité ou la révocation, l'autorité du gouvernement se trouverait, à raison des circonstances spéciales de l'affaire, mise en échec par cette décision.

En vue de cette hypothèse exceptionnelle, l'article 21 organise un recours suprême devant le Conseil des ministres : un décret motivé rendu sur le rapport du ministre compétent et d'après l'avis de ce Conseil donnera aux poursuites disciplinaires leur solution définitive. Le gouvernement, en frappant alors de mise en disponibilité ou de révocation le fonctionnaire renvoyé des fins de la poursuite par le Conseil supérieur, engagera sa responsabilité collective devant le Parlement, qui pourra ainsi être appelé à dire le dernier mot.

La Commission a supprimé purement et simplement l'article 21. Par courtoisie, elle entendra les observations de M. Briand ; mais elle est bien disposée à persévérer dans son attitude.

Comme il est certain que le gouvernement maintiendra ce qu'il considère comme une prérogative essentielle du pouvoir exécutif, on peut s'attendre à une bataille acharnée sur cette question.

De son côté, le groupe socialiste unifié s'est réuni pour s'occuper du statut des fonctionnaires. Ni le projet de M. Chaigne, ni celui du gouvernement n'étant conformés à la doctrine du parti, M. Allard a été chargé de rédiger un contre-projet dans lequel le droit syndical absolu et le droit de grève seront revendiqués pour les fonctionnaires.

On sait que la majorité veut voter le statut avant les vacances afin que le Sénat ait le temps de le discuter à son tour avant les élections législatives. On espère par cette réforme regagner les bonnes grâces des 800 000 fonctionnaires sans le concours desquels la moitié des députés radicaux n'aurait jamais siégé au Palais-Bourbon.

Mais la Chambre n'a plus guère que cinq semaines devant elle. Dans ce court espace de temps elle devra voter la réforme douanière. C'est assez dire que le statut des fonctionnaires fera renvoyer aux calendes grecques celui du suffrage universel.

La réforme électorale ne sera pas votée par la Chambre actuelle. Elle n'aura même pas les honneurs du débat public. L'énorme et consciencieux travail de la Commission du suffrage universel aura été, pour le moment du moins, fait en pure perte. Sans doute, M. Charles Benoist, qu'aucun obstacle ne décourage, entend bien rappeler à la Chambre ses engagements et à la majorité radicale les décisions des Congrès de Nancy et de Toulouse ; mais la majorité n'a plus d'autre préoccupation que de voter des lois d'intérêt électoral, comme le statut des fonctionnaires.

A qui doit-on faire remonter la responsabilité de cet abandon de la réforme électorale ? Au ministère surtout, cela n'est pas douteux. Personne n'a oublié, sauf M. Clemenceau, le programme contenu dans la déclaration ministérielle du 5 novembre 1906. On y parlait de « l'élargissement du mode de scrutin dans les élections législatives. » N'était-ce pas dans ces conditions au gouvernement qu'il appartenait de saisir la Chambre d'un projet ferme ?

Le président du Conseil aurait-il trouvé, dans son cabinet, des adversaires irréductibles du scrutin de liste avec ou sans R. P. ? Peut-être convient-il pour le juger avec indulgence de se rappeler que l'un de ses collaborateurs importants, M. Barthou, fit repousser le scrutin de liste, en 1898, en qualité de ministre de l'Intérieur du Cabinet Méline.

Mais si les élections législatives prochaines doivent se faire encore au scrutin d'arrondissement, il dépend de nous qu'elles se fassent sur cette plate-forme : la représentation proportionnelle.

Comme le faisait remarquer, l'autre jour, M. Ernest Judet, « il ne serait pas médiocre de réaliser un vœu que peuvent former tous les citoyens soucieux de l'avenir et qui s'attelleront à cette honnête besogne loyalement. »

A. JANNE.

Action libérale populaire

Réunions de la semaine

A Bourg-en-Bresse, Congrès départemental des Comités de l'Ain, sous la présidence de M. Jacques Piou, avec le concours de MM. le général Jacquey, de Gailhard-Bancel, Xavier Reille, Auriol, députés, et Joseph Denais, conseiller municipal de Paris.

A Bordeaux, réunion trimestrielle des Comités du Sud-Ouest avec MM. Saint-Yves et Villeneau, délégués du Comité directeur.

A Montguyon et Montlieu (Gironde), et Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), MM. Saint-Yves et Villeneau.

A Montauban, M. de Rivals, avocat à la Cour d'appel de Toulouse.

A Nozeroy (Jura), M. Jean Guiraud, président du Comité départemental du Doubs.

A Bordeaux

Une conférence publique a été donnée sous les auspices de l'*Action libérale*, vendredi soir, au grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, par MM. Villeneau et Saint-Yves.

M. Paul Glotin, président.

Les conférenciers ont parlé de la faillite du radicalisme et exposé le programme de la République libérale.

La nombreuse assistance les a vigoureusement applaudis.

*

Le secrétariat de l'*Action libérale populaire*, 7, rue Las-Cases, met en vente, au prix de 0 fr. 50 franco, une notice de 45 pages sur les impôts directs rédigée par un ancien inspecteur des contributions directes.

Cette brochure, assez courte pour être lue en entier par tous, et très pratique, est indispensable à tous les contribuables pour leur indiquer les moyens de défense dont ils disposent contre le fisc.

La liberté de conscience à la Douma

Discours de M. Stolypine

La Douma a discuté aujourd'hui le projet de loi relatif au changement de confession religieuse de la part des fidèles.

Après que le rapporteur eut fait l'exposé du projet, M. Stolypine a formulé la déclaration suivante :

« En présence de l'intérêt général que provoquent les lois de tolérance, il est nécessaire de préciser le point de vue gouvernemental dans les questions qui touchent à la liberté de conscience.

» Depuis deux siècles, les relations entre l'Eglise principale et les autres confessions ont été réglées par la voie législative ordinaire. Or l'Eglise doit être absolument indépendante dans les questions canoniques et dogmatiques. Elle doit également jouir d'une autonomie complète dans les questions qui relèvent uniquement des règles ecclésiastiques. Mais cependant l'Etat doit se réserver la liberté de réglementer les relations entre lui et l'Eglise. »

M. Stolypine fait ensuite ressortir toute l'importance des rapports entre l'Eglise et l'Etat au point de vue de la paix intérieure ; puis il prend la défense du projet gouvernemental, surtout en ce qui concerne le passage d'une confession chrétienne à une confession non chrétienne. Bien qu'en théorie, dit-il, on puisse être partisan d'une liberté de conscience absolue, il est fort douteux qu'il soit nécessaire de proclamer légalement la liberté de conversion d'une confession chrétienne à une confession non chrétienne.

A l'appui de cette opinion, M. Stolypine cite l'exemple de l'évolution suivie par les législations de tous les Etats de l'Europe occidentale. Partout, en effet, tout en proclamant le principe de la liberté de conscience, elles ont fait des concessions aux croyances et aux traditions populaires.

M. Stolypine demande ensuite instamment à l'assemblée de faire abstraction de tout intérêt politique et de parti et d'adopter le projet présenté par le gouvernement.

« N'oubliez pas, dit-il en terminant, que cette loi sera sanctionnée par l'empereur qui, pour plus de 100 millions de ses sujets, a été, est et restera l'empereur orthodoxe. » (Vifs applaudissements à droite et sur les bancs d'une partie du centre.)

M. Stolypine aborde ensuite la question de l'attitude du peuple russe vis-à-vis de la religion. Il demande pourquoi le sentiment de la population devrait être sacrifié à une théorie aride et inintelligible pour elle.

Afin de donner à quelques dizaines de personnes qui, déjà, ont répudié le christianisme, la possibilité de se séparer de l'Eglise ouvertement, il n'est point à désirer que, dans la législation de l'Etat russe, essentiellement orthodoxe, on fasse accueil à des principes en vertu desquels la religion chrétienne et les doctrines d'une autre nature apparaîtraient sur le pied d'égalité aux yeux de la population. C'est là une affaire de conscience d'une gravité telle qu'on ne devrait point y mêler de considérations d'ordre politique.

En ce qui touche les reproches adressés au gouvernement à ce sujet, le ministre estime qu'il doit déclarer que le gouvernement ne penchant ni à droite, ni à gauche, le mouvement, en général, s'effectue suivant la voie indiquée par l'empereur dans son manifeste du 30 octobre.

Congrès catholique de l'Evangile

C'est sous la présidence de Mgr l'archevêque de Paris, ainsi que nous l'avions annoncé, que s'est ouvert, hier matin, 76, rue des Saints-Pères, le 9e Congrès catholique de l'Evangile.

Mgr Amette a d'abord fait donner lecture par M. l'abbé Garnier d'une lettre de Son Eminence le cardinal Merry del Val qui exprime au Congrès les encouragements du Souverain Pontife et témoigne spécialement de sa satisfaction de voir la Ligue de l'Evangile porter ses efforts sur « la régénération morale chrétienne de la famille ».

Après une allocution de M. Nicolle-Malpas, président de la Ligue de l'Evangile, Monseigneur Amette a pris la parole. Sa Grandeur a félicité M. l'abbé Garnier de tous les efforts qu'il avait accomplis pour répandre en France la lecture de l'Evangile, et souhaité que l'habitude de lire en famille le livre divin devienne une coutume française.

D'intéressantes communications ont été faites à ce Congrès.

Nous devons à M. l'abbé Reyman, directeur de l'Union catholique des chemins de fer, une communication très intéressante sur les résultats moraux produits dans cette association par la lecture de l'Evangile. Les efforts ont été tellement sensibles qu'un groupe d'ingénieurs, enthousiasmés, lui ont demandé de fonder avec eux une Ligue de l'Evangile qui leur serait spécialement consacrée.

Le Congrès a entendu aussi sur les résultats obtenus par la lecture de l'Evangile dans les Comités et les cercles des rapports très documentés de Mme Caillet, et de plusieurs délégués de province, notamment de Roubaix et de La Rochelle.

Il faut aussi noter une communication de M. Harmel sur le développement qu'a pris l'Evangile dans les œuvres du Val-des-Bois, et un rapport de M. l'abbé Vandeuil sur l'organisation prochaine d'une association des ouvriers du bâtiment, semblable à celle des chemins de fer.

Citons encore un rapport de M. le vicaire général de Troyes qui raconte l'histoire de la transformation d'une paroisse par l'Evangile.

Après la lecture de tous ces rapports, le Congrès, sous la présidence de M. le chanoine de la Guibourgère, a discuté longuement sur « la famille neutre ».

Le soir, sous la présidence de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique, M. Henry Taudière a fait une conférence qui a été très applaudie, et dans laquelle il a montré avec une précision éclatante tous les ravages que la législation actuelle avait fait dans la famille.

L'anniversaire de Magenta

La cérémonie de commémoration

Parvenu, avec le cortège, comme nous l'avons dit hier, au lieu où se célébrait la commémoration, le duc de Gênes prend place sur une estrade : il a à sa droite le colonel Jullien, attaché militaire de l'ambassade française à Rome, qui représente M. Fallières.

Les élèves des écoles élémentaires exécutent un chant patriotique, tandis que la messe est célébrée sur les degrés de l'ossuaire.

Au moment des discours, le maire, M. Broca, remercie le duc et le représentant de la France et commémore cette journée historique. Il est très applaudi.

Le député Campi, second orateur, rappelle les grands facteurs qui ont contribué à la libération de l'Italie et envoie à la France son salut enthousiaste.

Le représentant de la France prend la parole

Ensuite, le représentant de la France prend la parole. Il commence par déclarer :

Les soins pieux avec lesquels la nation italienne conserve, dans ce beau mausolée, les ossements de tous ceux qui sont tombés sur le champ de bataille de Magenta, émeut les cœurs.

Il rappelle ensuite le souvenir du maréchal de Mac-Mahon, ce valeureux soldat dont les habiles dispositions, a-t-il dit, déterminèrent cette victoire qui lui permit d'ajouter à son nom déjà illustre, le nom magnifique de Magenta.

Et il termine par une apostrophe vibrante aux morts de Magenta :

O soldats de Magenta, vigoureux guerriers qui, baïonnette en avant, traversiez au pas de course et à découvert le champ de bataille, je vous apporte le salut de la France et l'hommage de l'armée française. Dormez en paix. Votre sang ne fut pas perdu. Votre gloire ne fut pas vaine. Voyez, c'est l'Italie d'aujourd'hui, puissante et forte, maîtresse de ses destinées, qui veille sur votre repos !

A la Chambre italienne

La Chambre italienne a célébré, de son côté, le cinquantième anniversaire de la bataille de Magenta. C'est un député catholique, M. Cornaggia, représentant à la Chambre une des circonscriptions de Milan, qui a pris la parole. Il a rappelé que la bataille de Magenta ouvrit les portes de Milan à ses libérateurs. L'orateur a exhorté la Chambre à saluer en ce jour les braves soldats italiens et français qui se sont battus sur les champs glorieux de Magenta pour l'indépendance italienne. M. Cornaggia a été vivement applaudi.

M. Facta, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires intérieures, s'est associé aux paroles de M. Cornaggia au nom du gouvernement. Enfin, le président de la Chambre, M. Marcora, député lombard, s'est levé et a prononcé un chaleureux discours.

Echos religieux

Au Mont Saint-Michel

Ce matin, un groupe important de pèlerins conduits par le Conseil général des Pèlerinages et de Notre-Dame de Salut, est parti de Paris pour le Mont Saint-Michel afin d'y célébrer le 12e centenaire de l'apparition de l'Archange, protecteur de la France.

Congrès-Retraite

L'Union ardennaise de la Jeunesse catholique qui a organisé l'œuvre des « retraites d'un jour », a, le jour de la Pentecôte, donné une de ces retraites à Sedan. Des membres de l'A. C. J. F. de tout l'arrondissement étaient présents.

Les exercices étaient dirigés par M. Bellut, de l'Action populaire, et M. Brichet, avocat à Reims, a prononcé une intéressante causerie.

Le lendemain, les aumôniers des groupes eurent une réunion où fut traitée la question de l'organisation et du fonctionnement des groupes cantonaux.

Fêtes de Jeanne d'Arc

Nous apprenons qu'à Pressigny (Haute-Marne) et à Hamégicourt (Aisne), la fête de Jeanne d'Arc a été dignement célébrée.

La paroisse Sainte-Geneviève (Aisne), fêtera Jeanne d'Arc le 27 juin. La fanfare et le gymnase libre de Rozoy-sur-Serre apporteront leur gracieux concours.

LA PERSÉCUTION

A Saint-Omer

Jeudi dernier, profitant de l'absence de M. le curé doyen de l'église Saint-Sépulcre, le commissaire de police spécial d'Arras, accompagné de six gendarmes, a pris possession du presbytère. La serrure fracturée a été remplacée par une autre.

Cette violation de domicile n'a suscité aucun incident, la population ayant été prévenue trop tard.

A la paroisse du Haut-Pont, le crochetage du presbytère et de la maison vicariale s'est opéré le même jour. M. le curé, entouré d'une foule indignée, a protesté énergiquement.

TIRAGES FINANCIERS

du 5 juin 1909

Ville de Paris 1899

Le numéro 280 395 est remboursé par la somme de 200 000 fr.

Le numéro 305 600 par 50 000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10 000 fr. :

436 231 — 426 103 — 315 691 — 375 312.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5 000 fr. :

191 655 — 418 521 — 288 935 — 677 829.

Enfin, les quarante autres numéros sont remboursés chacun par 1 000 fr. :

487 659 — 265 992 — 25 867 — 672 659 — 306 956
— 577 668 — 459 038 — 487 422 — 396 649 — 648 309
— 499 101 — 528 580 — 504 993 — 104 430 — 228 807
— 130 917 — 538 814 — 353 795 — 492 783 — 315 164
— 380 439 — 444 986 — 458 458 — 194 540 — 110 722
— 284 580 — 73 036 — 538 980 — 476 184 — 353 298
— 514 522 — 57 730 — 499 321 — 41 858 — 298 580
— 465 703 — 507 001 — 275 940 — 339 727 — 631 490.

Communales 1879

Le numéro 19 281 sera remboursé par 100 000 fr.

Le numéro 998 976 par 25 000 fr.

Les numéros 628 558 — 702 128 — 729 240 — 77 874 — 13 944 — 41 903 chacun par 5 000 fr.

Les quarante-cinq numéros suivants seront remboursés chacun par 1 000 fr. :

31 174 — 375 917 — 195 898 — 871 428 — 724 084
— 882 573 — 598 907 — 70 674 — 10 551 — 74 896
— 57 480 — 629 457 — 943 154 — 648 808 — 680 204
— 761 128 — 760 992 — 780 480 — 386 835 — 720 811
— 178 597 — 453 169 — 614 099 — 647 004 — 434 485
— 924 140 — 728 196 — 927 053 — 178 372 — 770 933
— 692 762 — 691 609 — 224 112 — 995 919 — 906 048
— 886 207 — 905 490 — 143 094 — 319 382 — 198 603
— 604 171 — 350 600 — 229 074 — 355 647 — 591 328.

Communales 1880-1884

Le numéro 135 176 gagne 100 000 fr.

Le numéro 902 718 gagne 25 000 fr.

Les numéros 51 851 — 216 175 — 324 492 — 522 914 — 706 829 — 806 843 gagnent chacun 5 000 fr.

Les quarante-cinq numéros ci-après gagnent chacun 1 000 fr. :

783 189 — 356 111 — 592 334 — 153 093 — 703 816
— 916 836 — 447 660 — 395 159 — 919 348 — 813 895
— 465 196 — 841 440 — 587 010 — 509 113 — 467 942
— 475 668 — 201 603 — 98 374 — 919 883 — 917 977
— 218 144 — 21 517 — 965 390 — 853 789 — 431 163
— 786 146 — 807 653 — 348 583 — 340 931 — 890 534
— 900 149 — 359 873 — 331 813 — 69 879 — 220 485
— 446 228 — 830 916 — 993 573 — 759 520 — 595 285
— 992 064 — 873 824 — 651 365 — 878 047 — 175 759.

Communales 1891

Le numéro 438 476 sera remboursé par 100 000 fr.

Le numéro 489 448 par 10 000 fr.

Le numéro 675 478 gagne 5 000 fr.

Les vingt numéros suivants seront remboursés chacun par 1 000 fr. :

370 579 — 91 949 — 977 424 — 961 293 — 983 501
— 483 088 — 905 572 — 156 874 — 234 735 — 142 883
— 77 120 — 464 789 — 794 568 — 869 677 — 969 753
— 499 969 — 51 164 — 850 843 — 56 000 — 699 270.

Communales 1899

Le numéro 370 128 sera remboursé par 150 000 fr.

Le numéro 419 892 par 5 000 fr.

Les vingt numéros ci-après seront remboursés chacun par 1 000 fr. :

482 949 — 298 092 — 264 164 — 162 263 — 923 011
— 81 074 — 34 867 — 477 173 — 403 367 — 224 684
— 879 394 — 279 491 — 9 949 — 342 379 — 293 057
— 112 965 — 540 436 — 337 617 — 271 645 — 124 159.

Foncières 1909

Le numéro 540 822 gagne 100 0000 fr.

Le numéro 1 280 730 gagne 10 000 fr.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr. :

115 564 — 188 734 — 1 267 853 — 780 911 — 880 701
— 417 149 — 1 128 911 — 603 472 — 1 203 042 — 949 286.

Les soixante numéros suivants gagnent chacun 500 fr. :

137 130 — 1 192 784 — 570 898 — 1 300 044 — 144 298
— 58 771 — 647 724 — 40 091 — 969 118 — 829 976 —
91 321 — 1 387 546 — 800 690 — 458 561 — 1 056 406 —
159 227 — 919 744 — 756 753 — 1 235 186 — 542 723 —
1 323 186 — 910 431 — 1 278 050 — 607 083 — 745 801
— 1 042 613 — 886 579 — 594 082 — 259 798 — 194 561
— 798 690 — 1 318 251 — 779 678 — 869 677 — 1 098 143
— 289 364 — 239 133 — 1 079 042 — 798 840 — 1 148 810
— 1 304 334 — 880 485 — 199 111 — 503 348 —
1 274 611 — 1 144 579 — 95 482 — 437 329 — 1 382 115
— 982 091 — 925 643 — 1 012 950 — 56 062 — 1 187 010
— 620 147 — 591 123 — 61 963 — 48 248 — 431 332 —
31 354.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Und. 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.

Mme Félix Barbar, à Péronne, 53 ans. — M. Paul Marchandise, à Hyencourt-le-Grand (Somme), 70 ans. — Mme Capon, à Hallu (Somme), 88 ans. — M. Fénelon Gambart, à Daours (Somme), 56 ans. — M. l'abbé Grésille, curé de Coulouvray-Boisbenâtre (Manche), et sa mère Mme Vve Grésille. — M. Louis-Victor Simonnot-Godard, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de Pie IX, 75 ans, à Taverny (Seine-et-Oise). — M. l'abbé Louis Estrade, curé de Sainte-Eulalie, à Uzerche (Corrèze), à Montmorency (Seine-et-Oise), 35 ans. — Mme Anne-Marie-Léonie Delacoste, née Krafft, à Alger, 39 ans. — Mme Marie Mélac, à Noilhan, par Samatan (Gers). — Mme Vve Paupert, de Pazy (Nièvre).

Sœur Marie-Augustin Houben, professe de chœur de la communauté de Neufchâteau (France), décédée en exil au refuge de Habay-la-Neuve (Belgique).

MARIAGES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Clotilde de Rilly avec M. Maxence de Charette, neveu du général.

Nous apprenons le prochain mariage de M. Henry Riondel, de Nantes, avec Mlle Yvonne de la Roche-Brochard, qui sera célébré le 12 juillet à Poitiers.

Le fiancé est le fils du commandant Albert Riondel, capitaine de frégate en retraite, officier de la Légion d'honneur, collaborateur du *Cosmos*, dont on connaît les nombreux travaux et la persévérante campagne pour la sécurité de la navigation et la défense du port de Cherbourg. Mlle de la Roche-Brochard appartient à une des familles les plus estimées du Poitou.

Nos sincères félicitations aux deux familles.

Informations du soir

LES FRAUDES DE LA MARINE

Sur Commission rogatoire du Parquet d'Autun, M. Poncet, commissaire aux délégations judiciaires, a saisi chez M. P..., agent du Creusot, à Nanterre, 20 caisses de documents intéressant l'instruction ouverte contre le Creusot.

L'AFFAIRE DUPONT

Les officiers instructeurs du Parquet maritime de Cherbourg, assistés des deux experts qui leur ont été adjoints, ont continué, ce matin, au ministère de la Marine, le classement des documents relatifs à l'affaire Dupont.

M. Dupont assistait à cette opération.

LES OBSÈQUES DE M. CHAUCHARD

Nous croyons savoir que le service religieux des obsèques de M. Chauchard sera célébré jeudi matin à 11 h. ½, à la Madeleine.

On sait qu'une somme de 200 000 francs est destinée à ses obsèques.

Le défunt avait reçu les derniers sacrements d'un vicaire de Saint-Augustin.

LE ROI ALPHONSE XIII A BORDEAUX

De notre correspondant de Saint-Sébastien

Le roi Alphonse XIII, arrivé à Saint-Sébastien samedi matin par le Sud-Express, a continué le soir sur Bordeaux où le docteur Moure doit l'examiner. Samedi après-midi, le roi a visité à Passages son yack *Hispania* qui doit dans un mois prendre part aux régates de Cowes (Ile de Wight).

LE BAPTÊME DE LA PRINCESSE JULIANA

Aujourd'hui samedi a eu lieu dans une des églises protestantes de La Haye, la Willemskerk, le baptême de la princesse Juliana.

A 1 h. ½, la reine et le prince Henri ont quitté le palais pour se rendre à l'église.

Un quart d'heure environ après le départ pour l'église de la reine et du prince, le cortège conduisant la petite princesse a quitté à son tour le palais.

Il se composait de trois voitures de gala ; dans les deux premières avaient pris place le maître des cérémonies et les chambellans chargés de tenir les pans de la robe de baptême ; dans la troisième, traînée par six chevaux, le grand-maître, la grande-maîtresse de la reine et la garde portant la princesse Juliana.

Berlin, 5 juin. — La Prusse vient de signer un contrat pour l'achat du palais Borghèse à Rome, où elle installera sa légation près du Vatican.

Il est prescrit dans le contrat de vente que tous les souvenirs appartenant à la famille Bonaparte seront conservés.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES

Marseille. — Les 15 inscrits maritimes arrêtés cette nuit à la suite d'un acte de sabotage commis à bord des vapeurs *Emir* et *Isly*, ont été interrogé ce matin par le commissaire de police de service.

Les inculpés ont été mis en liberté et ont été conduits au Parquet, où ils ont été interrogés par le procureur de la République, qui après interrogatoire et enquête en a fait mettre 11 en liberté.

Les 4 qui ont été retenus, comparaîtront lundi matin en audience spéciale des flagrants délits pour entraves à la liberté du travail.

PALAIS DE JUSTICE

VOLEURS DE FILS TÉLÉPHONIQUES

Le Parquet de la Seine a décidé de réprimer très sévèrement les vols de fils téléphoniques.

Le procureur de la République vient de frapper d'appel un jugement de la 9e Chambre correctionnelle qui avait condamné à des peines de trois mois à six mois de prison des individus surpris le 8 mai en flagrant délit de vol de fils téléphoniques rue d'Auteuil. Les voleurs avaient dérobé ce jour-là 88 mètres de câbles et la veille et l'avant-veille plus de 500 mètres.

Le Parquet a jugé la peine trop faible en raison de la fréquence et de l'importance des vols.

FEUILLETON DU 6 JUIN 1909 — 26 —

Le Roi des Andes

TROISIÈME PARTIE

Dans la cité mystérieuse

(*suite*)

Un coup fut tout à coup frappé à la porte. Et les jeunes filles virent entrer un homme d'un certain âge, au type espagnol et à la physionomie sévère.

— C'est vous qui êtes Mademoiselle de Brévys ? dit-il en s'adressant à Inès.

Et sur sa réponse affirmative, il ajouta :

— Je suis le médecin particulier de don Miguel. Notre cabecilla, craignant que vous n'ayez été très éprouvée par le traitement auquel on vous a soumise, senorita, m'envoie me mettre à votre disposition si vous avez besoin des secours de mon art.

— Je vous remercie, senor, mais c'est inutile.

— Vous semblez pourtant avoir une forte fièvre ? dit-il en se rapprochant. Permettez-moi du moins de constater que je ne me trompe pas.

Il avait un regard loyal et sympathique, et Inès, après une brève hésitation, lui tendit son poignet.

— Je savais bien !... murmura-t-il en hochant la tête. Une fièvre violente, qu'il faut soigner sans retard...

Il adressa quelques questions à la jeune fille, puis conclut :

— Il faut d'abord sortir d'ici... Suivez-moi, je vous prie, senorita.

— Où voulez-vous me conduire ? dit-elle d'un ton anxieux.

— Oh ! pas dans une prison, ne craignez rien ! dit-il avec un sourire. Suivez-moi avec confiance, senorita.

— Mais alors, je vais rester seule ? s'exclama Edmée qui était demeurée jusque-là muette d'étonnement.

— Sans doute, senorita, je n'ai pas reçu d'ordre à votre sujet.

— Mais je ne veux pas ! Il faut que vous m'emmeniez avec ma cousine ! Du reste, je ne puis la quitter ; je suis pour elle une sœur aînée !

Le médecin enveloppa d'un rapide et perspicace regard la physionomie de Mlle de Blangard.

— Je regrette, mais je ne puis rien faire de moi-même, dit-il sèchement.

Et, tendant la main à Inès, il ajouta :

— Venez, senorita.

Elle se leva et prit le bras qu'il lui offrait. Ses jambes étaient si faibles, qu'elle n'aurait pu se tenir debout sans cet appui.

— C'est charmant de me quitter ainsi ! glapit Edmée. Sans cœur, qui abandonne sa parente !

Le médecin vit sans doute l'inquiétude et la perplexité qui s'exprimaient sur le visage d'Inès, car, se tournant vers Edmée, il dit d'un ton sec et narquois :

— C'est vous qui devriez vous réjouir de ce que cette enfant, que vous prétendez être une jeune sœur pour vous, va recevoir les soins qu'exigent son état !... Au surplus, je m'imagine qu'elle ne doit pas avoir tant à se louer de vous !

Et, laissant Edmée, rendue muette par cette apostrophe, il sortit avec Inès.

— Appuyez-vous bien sur moi, mon enfant, lui dit-il avec bienveillance. Nous n'avons qu'un très petit trajet à faire... Je vous conduis dans une de ces grottes que vous voyez là-bas. Il y règne, par suite d'infiltrations d'air à travers des fissures du roc, une température toujours égale, extrêmement saine, et vous serez là admirablement.

— Est-ce que je suis bien malade ? interrogea Inès.

— Mais, pas du tout ! C'est simplement un fort accès de fièvre, peut-être causé par une trop longue station au soleil, surtout après les émotions que vous veniez de traverser. Notre cabecilla est heureusement arrivé à temps pour vous délivrer. Ah ! don Estevan a passé un mauvais quart d'heure, je vous en réponds ! Il faut reconnaître qu'il s'était montré exécuteur trop strict et trop impitoyable des ordres du maître. Don Miguel n'est pas cruel, il est seulement sévère, excessivement sévère.

Ils arrivaient en ce moment à l'entrée d'une des grottes. Le médecin et Inès pénétrèrent dans une sorte de large couloir *sablé, éclairé à l'électricité*, traversèrent une salle aux parois sculptées en plein roc, au sol couvert de superbes tapis d'Orient, et pénétrèrent dans une pièce plus petite, mais très vaste encore. Elle était complètement tendue de merveilleuses soieries asiatiques et ornée de meubles en laque qui devaient être sans prix. Des ampoules électriques voilées de globes roses répandaient une douce lumière.

Une femme s'avança — une petite femme d'une cinquantaine d'années, Indienne évidemment, à la physionomie douce et sympathique.

— Voici la jeune senorita qui sera confiée à vos soins, Alonsa, dit le médecin. Don Miguel vous a déjà d'ailleurs donné ses ordres à ce sujet ?

— Oui, senor, le cabecilla m'a fait appeler tout à l'heure. Soyez sans crainte, je vais bien la soigner, pauvre petite senorita !

— Oui, oui, je sais qu'on peut compter sur vous, Alonsa... Vous voyez là, senorita, la meilleure femme de la terre, ajouta-t-il avec un sourire en s'adressant à Inès. Allons, asseyez-vous, mon enfant, en attendant qu'Alonsa vous prépare un lit. Je vais vous apporter tout à l'heure de la quinine et une potion... Et dites-moi si vous désirez quelque chose ? Don Miguel voudrait réparer ce que vous avez souffert ce matin et serait très heureux de pouvoir vous être agréable.

— Je voudrais bien voir mon frère ! dit Inès dont